Ville de
MONT-TREMBLANT

RÈGLEMENT DE ZONAGE

LIMITE DE ZONAGE

SITE DU PATRIMOINE

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

PRISE D'EAU POTABLE

* ZONE DE P.I.I.A.

▸ ZONE DE P.A.E.

DOMINANCE D'USAGE

AG	AGRICOLE
CA	COMMERCIALE
CF	CONSERVATION FORESTIÈRE
CL	COMMERCIALE LOURDE
CV	CENTRE-VILLE
IN	INDUSTRIELLE
PI	PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE
RA	RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ
RE	RÉCRÉATIVE
RF	RÉSIDENTIELLE FORTE DENSITÉ
RM	RÉSIDENTIELLE MOYENNE DENSITÉ
RT	RÉCRÉOTOURISTIQUE
TM	TOURISTIQUE MIXTE
TO	TOURISTIQUE
TV	TOURISTIQUE VILLÉGIATURE
V	VILLÉGIATURE
VA	VILLAGEOISE
VR	VILLÉGIATURE RURALE

TABLEAU DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	ADOPTION	NATURE DE L'AMENDEMENT	DATE DE L'AVIS

Attention, ce plan n'est pas à jour.

Vous pouvez consulter ses modifications en retournant sur la page web et en cliquant sur « Modifications à l'annexe B (plan de zonage) ».

ANNEXE - B
PLAN DE ZONAGE

NOVEMBRE 2007

0 250 500 1000m

2/3